



Dangerosité psychiatrique : repérer pour prévenir les actes de violence

Les personnes souffrant de troubles schizophréniques ou de l'humeur sont-ils plus souvent à l'origine d'actes de violence ? Comment prévenir ces actes de violence ? Quels signaux doivent alerter l'équipe soignante ? Enfin, comment améliorer le suivi de ces patients ?

Autant de questions auxquelles sont confrontés les professionnels de santé.

La Haute Autorité de Santé a organisé le 10 décembre dernier une audition publique sur l'évaluation de la dangerosité psychiatrique chez les personnes atteintes de troubles schizophréniques et de troubles de l'humeur. La HAS publie aujourd'hui les conclusions de la commission d'audition et des recommandations afin d'améliorer le repérage des patients à risque et prévenir les passages à l'acte violents.